

AIDE AUX VICTIMES

L'APERS (SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES)

L'association de prévention et de réinsertion sociale apporte un soutien aux victimes d'infractions pénales par le biais de l'information et d'un accompagnement dans les démarches d'indemnisation, judiciaires.

Permanences à la maison du droit :

Permanences le 1er vendredi matin et le 3e mercredi de chaque mois.

Ouverture au public : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

En savoir plus

Maison du droit

Place des Vents-Provençaux

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)